

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

**HABITAT**

SUBVENTION À ALLIADE - GROUPE  
AMALLIA POUR ACQUISITION ET  
AMÉLIORATION DE 15 LOGEMENTS  
LOCATIFS AU 92 AVENUE MARÉCHAL  
FOCH (EX GENDARMERIE)

Délibération : **02.2013.010**

Transmis en préfecture le :

**21 février 2013**

Séance du : **19 février 2013**

Compte-rendu affiché le **25 février 2013**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **14 février 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : Monsieur **CRIMIER**

Secrétaire élu : Madame Catherine **ALBERT-  
PERROT**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian  
DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-  
Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves  
DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis  
LAFAYE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY,  
François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette  
VIVES, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET,  
Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie  
MICHAUD, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles  
PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian  
ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne  
DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Marie-Pierre MOREL, Guillaume COUALLIER, Yves  
MOLINA

**Pouvoirs :**

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume  
COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à  
Etienne FILLOT

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY**

Suite à la décision de construction d'une nouvelle gendarmerie, la commune a saisi l'État dès 2001 afin de connaître le devenir des locaux de l'ancienne gendarmerie, propriété de l'État.

En effet, la Ville souhaitait voir se réaliser une opération de logements aidés en requalification des locaux ainsi libérés dans l'objectif d'une part d'augmenter le nombre de logements aidés sur la Commune et d'autre part de prioriser leur typologie pour des résidents à revenus très modestes (privilégier les PLUS et PLAI) ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Après avoir circonscrit les contraintes liées au PLU et au règlement de copropriété et après de nombreuses négociations avec l'État (service des domaines), les bailleurs intéressés ont pu travailler sur ce projet. C'est finalement la Société ALLIADE - Groupe AMALLIA qui a signé en juin 2012 un protocole d'accord avec l'État pour l'acquisition de ce bien au prix de 825 000 €.

Il s'agit d'un immeuble de type R+3. Au rez-de-chaussée, les locaux techniques et administratifs seront transformés en logements pour personnes à mobilité réduite. Dans les étages, il y aura une reprise de la typologie existante des logements.

Le bâtiment datant de 1968, les travaux prévoient la reprise totale des logements (menuiseries extérieures, chauffage, plomberie, VMC, plâtrerie, peinture) mais aussi la création de balcons pour les logements à l'étage et une reprise des façades.

La typologie des logements sera la suivante : 1 T2, 4 T3, 7 T4 et 3 T5.

Le programme sera financé en 11 PLUS et 4 PLAI pour une surface utile totale de 1184,01 m<sup>2</sup>. La ville est donc sollicitée pour une subvention à hauteur de 35 € du m<sup>2</sup> soit un montant total de 41 440,35 €.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 450 689 € et le plan de financement est le suivant :

LIBELLE	TOTAL	% des coûts de l'opération
Emprunts	1 323 099	53,98%
Subventions	759 987	31,02%
Fonds propres non récupérables	367 603	15,00%

Vu les articles L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2021 du Code Civil

Vu l'article 19-2 du Code des Caisses d'Épargne

Vu la demande de subvention de ALLIADE - Groupe AMALLIA

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention d'un montant de 41 440,35 € pour l'acquisition et la réhabilitation de 15 logements (11 PLUS et 4 PLAI) dans le bâtiment du 92 avenue Maréchal Foch au profit d'ALLIADE - Groupe AMALLIA.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,



